

Le Combat Social FO49

MENSUEL D'INFORMATION DE L'UNION DÉPARTEMENTALE CGT-FORCE OUVRIÈRE DE MAINE ET LOIRE

NUMÉRO 05 – 2014 (MAI 2014)

Sommaire

- 2 **L'éditorial de Catherine Rochard**
- 3 et 4 **Rassemblement FO du premier mai**
- 5 et 6 **Rassemblement à la préfecture à l'appel de l'UIAFP-FO**
- 6 **La Poste : grève à Seiches sur le Loir**
- 7 et 8 **AG annuelle de FO-COM**
- 9 et 10 **Projet de Traité transatlantique UE - États-Unis**
- 10 **Communiqué UIAFP : FO appelle à la grève le 15 mai dans la fonction publique**
- 10 et 11 **Résultats d'élections professionnelles**
- 11 **Jurisprudences**
- 12 **Affichette Meeting interdépartemental à Nantes le 9 octobre**

LE COMBAT SOCIAL FO 49

Prix : 1 €

Imprimé à l'Union

Départementale Force Ouvrière de Maine et Loire

14, place Louis Imbach

49100 ANGERS

Tel : 02 41 25 49 60

site : <http://www.fo49.fr>

Inscrit à la CPPAP n°

0715S07442

Directrice de publication :
Catherine ROCHARD

1^{er} mai FO

Assemblés pour réaffirmer les revendications !





L'éditorial

de Catherine Rochard,
Secrétaire Générale de l'UD cgt-FO de Maine et Loire

Élections européennes : Le séisme !

Française.

54 milliards d'économie ne suffisent pas pour répondre aux injonctions de l'Europe et à l'avidité des financiers. La loi sur la « sécurisation » de l'emploi qui a modifié des pans

entiers du code du travail, les contre réformes sur les retraites, les cadeaux aux patrons, le Pacte de Responsabilité, **ce n'est pas encore suffisant !** Il faudrait aller plus loin contre les conquêtes sociales : **s'attaquer à la sécurité sociale, aux conventions collectives, aux statuts.** Il faudrait aller plus loin dans le démantèlement de la fonction publique, accélérer la **décentralisation en s'attaquant aux structures** issues de la Révolution française (les départements et les communes) pour construire des baronnies régionales et locales (les grandes régions et les métropoles) **à la manière de l'Ancien Régime.**

C'est ce que MM. Hollande et Valls appellent « avoir compris le vote des français ! »

On ne peut pas non plus ne pas **évoquer le résultat de l'extrême droite.**

Notre confédération FO a raison de rappeler, dans un communiqué publié le 26 mai, lendemain des élections européennes : **« Ce sont les périodes de crise et de paupérisation qui favorisent les idées du rejet de l'autre.**

C'est la raison pour laquelle Force Ouvrière les combat.

C'est la raison pour laquelle FO les combat en revendiquant des augmentations du pouvoir d'achat, une politique industrielle ambitieuse, une vraie et grande réforme fiscale, un grand débat sur le rôle et les missions du service public républicain, en s'opposant au pacte de responsabilité ».

Y-a-t-il un autre moyen de combattre la « montée de l'extrême droite » que de combattre contre l'austérité ?

Et si cette situation conduit certains à vouloir faire faire renaître le « syndicalisme rassemblé » au nom du combat contre cette prétendue « montée de l'extrême droite », FO saura quoi leur répondre : Depuis des années, Force Ouvrière n'a cessé de répéter que les politiques d'austérité sont suicidaires socialement, économiquement et démocratiquement.

C'est pourquoi, plus que jamais, Force Ouvrière maintient ses revendications, appelle les salariés à se saisir du syndicalisme libre et indépendant qu'elle représente, pour combattre les politiques d'austérité et préparer le rapport de force.

Nous n'aurons pas d'autre choix que la grève interprofessionnelle dans l'unité la plus large et sur des revendications claires, pour que l'ensemble des salariés, qu'ils soient du secteur privé ou du secteur public, les chômeurs, les retraités puissent vivre dignement.

« Un séisme ! ». Ce sont les mots repris par les médias et les politiques de tous bords pour qualifier le résultat des élections européennes du 25 mai dernier.

En France comme dans tous les pays d'Europe, le fort taux d'abstention et le rejet des partis politiques « traditionnels » (qu'ils soient actuellement au gouvernement ou dans l'opposition) témoignent du refus par les salariés actifs, chômeurs et retraités, de la politique d'austérité imposée par l'Europe.

Une fois de plus la classe ouvrière s'est exprimée « en votant avec ses pieds », c'est-à-dire en s'abstenant massivement, pour dire tout le bien qu'elle pensait de la politique européenne. Dans certains quartiers populaires, le taux d'abstention atteint 80, voire 90 % !

Après avoir reconnu « le séisme », le Président de la République comme le 1er ministre ont déclaré qu'il fallait poursuivre les réformes « seules capables de nous sortir des difficultés rencontrées » (sic !) et qu'il fallait aller plus vite et encore plus loin dans le démantèlement des conquêtes ouvrières et des institutions issues de la Révolution

Premier mai Force Ouvrière.

Discours de Catherine Rochard aux militants FO rassemblés devant la stèle à la mémoire de Ludovic Ménard (extraits)

C hers camarades,
Le 1er mai est d'abord une journée internationale de solidarité et de revendications.

A cette occasion, notre cgt-Force Ouvrière adresse son salut fraternel à l'ensemble des travailleurs du monde entier, et les assure de sa solidarité.

Cette année encore, que ce soit à Djibouti, au Qatar, au Bangladesh, en Tunisie ou en Chine, les syndicalistes sont la cible de menaces et d'oppressions...

Nous ne pouvons passer sous silence la répression dont sont victimes les militants de l'U.G.T.G en Guadeloupe depuis les 44 jours de grève en 2009. Et camarades, c'est bien l'État français qui réprime les syndicalistes, en particulièrement le camarade Charly Lendo, secrétaire adjoint de l'UGTG.

Camarades,

...

Partout en Europe, depuis 7 ans, date du début de la crise, les travailleurs avec leurs organisations syndicales luttent sans relâche contre la politique d'austérité imposée par la Troïka.

Politique qui conduit chaque jour à une aggravation du chômage, du travail précaire, des inégalités, de la pauvreté.

...

En France, ce premier mai se situe au lendemain d'un changement de Premier ministre et d'un remaniement ministériel.

Force est de constater que ces deux événements n'ont pas eu comme conséquence un changement de politique économique. C'est même l'inverse. Au soir des résultats des élections municipales, le Président de la République, tout en affirmant « avoir entendu les français » indiquait néanmoins qu'il poursuivrait sa politique.

[après avoir rappelé la situation de l'emploi dans le département avec ses presque 10 % de chômeurs, les fermetures de sites emblématiques

comme les ardoisières, Catherine Rochard poursuit :]

Camarades,

... Ce 1er mai, jour de rassemblement des travailleurs est donc l'occasion pour notre organisation de réaffirmer nos positions comme nos revendications. En particulier, nous rejetons le pacte de compétitivité/responsabilité/solidarité et ses 50 milliards d'économies. Pacte qui constitue une menace pour notre système de sécurité sociale et nos services publics déjà fortement affaiblis.

Pour Force Ouvrière, il s'agit bien là de la continuité d'une politique économique et sociale qui maintient l'austérité. FO le répète, l'austérité est triplement suicidaire : économiquement, socialement et démocratiquement.

FORCE OUVRIERE revendique une autre politique économique pour l'emploi et les salaires...

Il y a de quoi être inquiet, mes camarades, sur la tournure des événements.

Aujourd'hui on en sait un peu plus sur le détail des 50 milliards et force est de constater que nos inquiétudes étaient fondées :

Gel du point d'indice dans la fonction publique et ce jusqu'en 2017 ce qui fera au total 8 années de gel et une perte estimée de 8 % du pouvoir d'achat !

Les collectivités territoriales vont devoir se serrer la ceinture à hauteur de 11 milliards ce qui signifie baisse des dotations de l'État.

Sur la maladie c'est bien un « effort » de 10 milliards qui est prévu... Dont 5 à 7 milliards d'euros d'économie annoncés dans les hôpitaux.

Et il y a encore 11 milliards « d'économies » sur les dépenses sociales. Le gouvernement a partiellement levé le voile sur ces 11 milliards : le Premier ministre a annoncé la décision du gel de l'ensemble des prestations et ce jusqu'en octobre 2015, à l'exception des minima sociaux.

Ce sont les mesures les plus emblématiques du pacte que nous qualifions « d'austérité » car il



n'est ni « responsable » ni « solidaire » !

...

Les décisions annoncées par le gouvernement vont amputer de manière importante le pouvoir d'achat de tous : jeunes, actifs et retraités, secteur privé comme secteur public !

Camarades,

Que dire des annonces récentes du président du Medef (lequel a lui à l'oreille compatissante du gouvernement) sur l'instauration d'un sous-smic pour les jeunes et moins jeunes qui cherchent un emploi ? Une provocation, de l'indécence !

Aujourd'hui, mes camarades, la Sécurité Sociale est en danger... La Sécurité Sociale devrait trouver 21 milliards d'euros entre 2015 et 2017, sans que le gouvernement ne précise comment.

(Suite page 4)



(Suite de la page 3)

Nos questions précises, elles, lors de l'entrevue à Matignon le 8 avril dernier sont restées sans réponses.

Au nom de « l'allègement du coût du travail », ce qui est concret ce sont les attaques contre le financement de la Sécurité Sociale par les exonérations de cotisations patronales mais aussi salariales.

Mais le Comité confédéral national de Force Ouvrière l'a rappelé dans sa résolution d'avril, nous ne laisserons pas faire tous les technocrates avides de récupérer cette manne financière.

Ce que disait notre secrétaire général Marc Blondel en 1995 est plus que jamais d'actualité. « la Sécurité Sociale vaut bien une grève générale »

Le 29 janvier dernier, date de notre meeting « combattre l'austérité, une urgence sociale et démocratique », le 18 mars dernier, jour de grève, de manifestation et de mobilisations à notre initiative, nous avons montré notre capacité à nous mobiliser et à exprimer nos revendications, mais aussi notre détermination notamment à défendre la sécurité sociale...

Alors, ce 1er mai est aussi l'occasion de réaffirmer que l'indépendance de Force Ouvrière est un élément déterminant dans la résistance à la politique d'austérité.

C'est parce que nous sommes indépendants que nous pouvons sans embarras poser les revendications ;

C'est parce que nous avons des positions indépendantes que le gouvernement ne peut pas conclure le pacte social dont il rêve pour accompagner sa politique.

C'est parce que Force ouvrière est une organisation indépendante que l'unité d'action est possible dès lors que les revendications sont claires.

C'est ce qui nous a permis de construire ce front de résistance avec la C.G.T, la F.S.U et Solidaires depuis la négociation de l'ANI sur la sécurisation de l'emploi dès mars 2013 et de mettre un coup au « syndicalisme rassemblé ».

Ce que nous avons initié par nos discussions avec ces organisations nous devons le poursuivre partout où c'est possible dans les entreprises et les administrations.

...

Face aux attaques sans précédent contre le service public et ses agents, la seule réponse est la grève et les manifestations à l'appel des fédérations FORCE OUVRIERE de la fonction publique le 15 mai prochain.



Camarades

En ce 1er mai, plus que d'autres, la confédération FO appelle tous les salariés du privé comme du public à résister, à savoir dire non, à relever la tête, à dire oui au progrès social et à la République.

Face à l'axe Gattaz-Hollande-C.F.D.T, opposons la force déterminée des travailleurs, actifs, chômeurs et retraités.

Vive le syndicalisme libre et indépendant !

Vive le premier mai de revendications et de solidarité internationale !

Vive FORCE OUVRIERE !

Ludovic Ménard, fondateur du syndicalisme ardoisier, signataire de la Charte d'Amiens

Ce premier mai, l'Union Départementale FO de Maine et Loire a rassemblé comme chaque année ses militants devant la stèle érigée à Trélazé en hommage à Ludovic Ménard.

On peut lire sur cette stèle : « Sa vie, au service des travailleurs, fut un combat permanent pour la justice sociale et la paix ».

Ludovic Ménard (1855 - 1935), constructeur du puissant syndicat des Ardoisiers (plus de 3 000 syndiqués sur les 6 000 ouvriers ardoisiers en 1904) a consacré sa vie à l'organisation de la classe ouvrière et au combat pour son émancipation.

Fondateur, et élu secrétaire général de la puissante fédération des ardoisiers de la CGT en 1904, c'est à ce titre qu'il participe au Congrès d'Amiens de 1906.

Il y sera signataire de la « Charte d'Amiens », texte fondateur du syndicalisme libre et indépendant, charte qui sera adoptée à ce congrès par 830 voix contre 8.

Il est élu en 1918 secrétaire de la Bourse du Travail d'Angers, en remplacement de son ami Bahonneau, ouvrier fendeur comme lui, mort à la tâche à 70 ans. Il dirigera alors de nombreux mouvements de grève entre 1919 et



Ludovic Ménard (à droite) et son ami André Bahonneau, secrétaire général de la Bourse du Travail d'Angers

1920 sur la journée de 8 heures notamment.

Profondément touché par la scission de 1920, il prendra sa retraite en 1921, après 53 ans de travail comme ouvrier fendeur (Ludovic Ménard, apprenti fendeur à l'âge de 11 ans, n'a jamais abandonné son activité professionnelle) et plus de 40 ans de combat pour l'émancipation de la classe ouvrière.

En direct des syndicats

15 mai : Rassemblement devant la préfecture à l'Appel de l'Union Interfédérale des Agents de la Fonction Publique (UIAFP-FO)⁽¹⁾



Les organisations syndicales CGT, CFDT, CFTC, Solidaires, UNSA, FAFPT, FSU ont appelé à une « **journée nationale d'action et de mobilisation le 15 mai prochain, journée qui [pouvait] prendre des formes diversifiées (rassemblements, manifestations, grèves, arrêts de travail...)** », « **contre le gel du point d'indice... pour revalorisation immédiate du point d'indice, la refonte de la grille indiciaire permettant la revalorisation de tous les métiers et des mesures de rattrapage.** ». (citation extraite de l'appel intersyndical)

Ces revendications, non chiffrées, ne font pas référence au « pacte de responsabilité », pacte qui pourtant organise le « gel du point d'indice ».

Et pour cause. La CFDT, la CFTC comme l'UNSA soutiennent ce pacte.

L'UIAFP-FO a décidé d'appeler au 15 mai, mais sur ses propres mots d'ordres. Notamment, « *Force Ouvrière revendique le*

retrait du pacte de responsabilité et la réduction des 50 milliards d'euros de dépenses publiques qui l'accompagnent ; revendique l'augmentation immédiate de 8 % de la valeur du point d'indice et l'attribution de 50 points d'indice sur l'ensemble de la grille indiciaire » (appel UIAFP-FO au 15 mai).

Nous étions convoqués par la FSU à une intersyndicale départementale. Nous avons indiqué que nous ne rejoindrions un appel local que dès lors que l'exigence du retrait du pacte de responsabilité y figure en bonne place.

Cela n'a pas été possible.

Contrairement à ce qui s'est passé dans plus d'une trentaine de départements, la FSU, Solidaires et la CGT, tout en réaffirmant leur opposition au pacte de responsabilité, sous prétexte qu'il faut être « nombreux », ont décidé de ne pas faire référence au pacte de responsabilité dans l'appel départemental.

Ces organisations ont donc décidé, au nom

d'une tentative de reconstitution du « syndicalisme rassemblé », de se passer de la première organisation syndicale de la Fonction Publique, Force Ouvrière, pour ne pas exclure la CFDT.

Force Ouvrière ne s'est pas associée à la manifestation intersyndicale. Nous ne voulions pas mêler nos drapeaux avec les drapeaux de ceux qui organisent, avec le gouvernement, la destruction de la Fonction Publique.

L'UIAFP a appelé, seule, à un rassemblement devant la préfecture à Angers, devant la sous-préfecture à Saumur, pour soutenir le dépôt de motions aux autorités gouvernementales rappelant ses revendications.

Nous étions plus de 200 devant la préfecture d'Angers, plus de 30 devant la sous-préfecture de Saumur.

Dans le même temps, l'autoproclamée « intersyndicale de toutes les organisations de la fonction publique » réunissait un peu plus de 700 manifestants à Angers.

(1) L'UIAFP-FO réunit tous les syndicats des fonctionnaires et des agents publics (Trois versants de la fonction publique + France Télécom et La Poste)

À l'issue du rassemblement, l'UIAFP-FO 49 a publié le communiqué ci-dessous :

A l'appel de FO, plus de 200 fonctionnaires des 3 versants de la Fonction Publique (État-Territoriale- Santé), de la Poste, ont participé, ce jour, à un rassemblement devant la Préfecture d'Angers, une initiative similaire étant organisée à Saumur à 18h00.

Que ce soit lors des interventions, ou lors de l'entrevue avec le cabinet du Préfet, les responsables FORCE OUVRIERE ont précisé et réaffirmé les revendications dont ils étaient porteurs :

- ▶ 8% d'augmentation de la valeur du point d'indice,
- ▶ 50 points d'indice de suite, comme premier acompte sur les pertes accumulées depuis 2010.

Ils ont réaffirmé leur opposition au pacte de responsabilité qui, s'il devait s'appliquer, se traduirait par des milliers de suppressions de postes, des disparitions de services, d'établissements, plus de chômage et de précarité.

Après la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques), la MAP (Modernisation de l'Action Publique), la Loi HPST

(Suite page 6)

(Suite de la page 5)

(Hôpital, Patients, Santé, Territoire), le pacte de responsabilité qui s'accompagne d'un plan de 50 milliards d'économies, c'est la destruction programmée des acquis et la remise en cause de l'égalité républicaine :

- 11 milliards de moins pour la protection sociale,
- 10 milliards de moins pour le budget de la santé,

c'est la régression sur toute la ligne.

Force Ouvrière entend organiser la résistance à cette politique qui mène tout droit à la catastrophe.

Les fonctionnaires Force Ouvrière estiment nécessaire désormais de préparer la généralisation de la grève avec l'ensemble des secteurs d'activité.

Les syndicats FO sont prêts à organiser partout où c'est possible, mais sur des bases claires, les discussions avec les syndicats qui sont décidés à se battre efficacement.

Angers le 15 mai 2014

Sont intervenus au cours du rassemblement à la Préfecture :



Magali Lardeux, pour la Fédération Nationale de l'Enseignement, de la culture et de la Formation professionnelle (FNEC-FP FO)



Brigitte Molines, secrétaire du Groupe Départemental des Services Publics et de Santé, branche « Santé »



Patrice Bouyer, secrétaire du Groupe départemental des services publics et de santé, branche « Services Publics »



Christel Lucas, secrétaire du syndicat FO de la Direction Générale des Finances Publiques



Catherine Rochard, secrétaire générale de l'UD, a apporté le soutien de l'Union Départementale FO au rassemblement



Benoît Renault, secrétaire de la section départementale de la Fédération Générale des Fonctionnaires FO, a rendu compte de la délégation au préfet et a conclu le rassemblement

La Poste

Seiches sur le Loir : Grève contre les réorganisations incessantes du bureau de Poste à l'appel de FO-Com

Les postiers de poste de Seiches sur le Loir sont confrontés depuis plusieurs années à des réorganisations incessantes. Lesquelles n'ont qu'un but : réduire le nombre d'emplois.

Le centre courrier fait l'objet d'une nouvelle réorganisation, avec la suppression de huit postes. « Nous sommes très inquiets, en particulier pour les moyens de remplacement qui vont être très impactés », dénonce notre camarade Daniel Aigrion, représentant local de FO.

Entre 2012 et aujourd'hui il y a eu 8 postes en moins. Par contre, la « sécabilité » (les tournées des absents sont redistribuées, pour partie, aux présents, voir laissées à découvert certains jours) reste bien d'actualité.

Résultat sur le terrain : 4 tournées supprimées.

Contre ces réorganisations incessantes, et pour défendre le service public, FO a appelé à la grève au centre de distribution du courrier les vendredi 30 et samedi 31 mai.

Les deux tiers des facteurs étaient en grève. Seulement 13



tournées ont été assurées sur les 34 prévues dans les secteurs de Seiches, Durtal, Tiercé et les communes environnantes.

Assemblée Générale de FO COM - 49

Nos camarades postiers ont tenu leur assemblée générale le 13 mai dernier.

A cette occasion, Le Combat Social a rencontré Sophie Jean, la nouvelle secrétaire du syndicat FO Com 49.



Sophie JEAN

En 2012, « La Poste a « figé » les réorganisations et a mis en place une « Commission du Grand Dialogue ». (voir l'encadré « éclairage ») Peux-tu nous présenter comment, concrètement, se sont traduites les « préconisations » de cette commission ?

L'année 2013 a été l'année de reprise de tout ce qui avait été stoppé pendant la période de gel des réorganisations en 2012.

La direction de la poste a mis en place une méthode de conduite de changement qui doit permettre de « préserver et d'améliorer les conditions de travail ».

Cette conduite du changement propose aux agents d'être « co-constructeurs » du projet et de participer à des groupes de travail. Quant à nous, Organisation Syndicale, on

nous demande de faire des propositions de scénarii alternatifs, **notamment au courrier et d'organiser le vote des agents pour le choix de leur durée hebdomadaire de travail.**

Tu as bien entendu. On souhaitait nous associer à « la mise en place du changement » ce qui **n'a d'autre objectif que d'associer Force Ouvrière à l'organisation des suppressions de postes.** Bien évidemment, nous avons refusé d'être dans cette démarche.

Et qu'est-ce que donne ce « changement » ?

Les postiers ne sont pas opposés au changement. Bien sûr, avec Internet, il y a une baisse du volume du courrier à distribuer. **Mais l'anticipation de ces baisses de volumes est telle que sur le département, nous avons chiffré à 3 à 4 le nombre minimum de tournées « a découvert » (non exécutées) chaque jour dans notre département,** contrairement aux engagements de service public de La Poste.

Mais le service public est aussi attaqué par la diminution de la proximité pour les usagers.

A Force Ouvrière nous avons maintes et maintes fois dénoncé le repli du réseau, qui est passé sous la barre symbolique des 10 000 vrais bureaux de poste. Car si La

Éclairage : le rapport Kaspar

Depuis 10 ans, la Poste est en constante « mutation », **réorganisation, etc...** En 2010 La Poste est transformée en « société anonyme à capitaux exclusivement publics », pour préfigurer sa privatisation, comme France Télécom, devenu Orange depuis.

Allait-on assister à la même vague de suicides qu'à France Télécom ?

À la suite de deux suicides début 2012, devant les réactions des agents et de leurs organisations syndicales, notamment Force Ouvrière, la direction a voulu déminer le terrain. Elle a « figé » toutes les réorganisations et mis en place un « grand dialogue » avec à sa tête un **certain Jean Kaspar. L'ancien secrétaire général de la CFDT, passé par la case « diplomate » et maintenant « consultant en stratégies sociales »**

Si le rapport de la commission Kaspar a un intérêt c'est de reconnaître une réalité au mal-être des postiers.

Cependant, le rapport oublie volontairement les raisons de ce malaise. Ses auteurs ne remettent pas en cause les choix fondamentaux de la direction.

À l'inverse, ils présentent la « souffrance au travail » des postiers comme des effets collatéraux d'une « stratégie de modernisation » présentée comme « inévitable. »

Jamais les auteurs ne s'interrogent sur l'avenir du service public postal et feignent de croire qu'on pourra assumer un « service universel postal » avec des moyens en baisse constante, et qu'il aura la priorité sur les autres activités de La Poste, notamment l'activité bancaire, évidemment plus rentables.

Pouvait-on s'attendre à autre chose de la part d'un ancien secrétaire général de la CFDT que de répondre strictement à la commande : « rendre la "nécessaire" privatisation plus supportable » ?

Poste continue de parler de 17 046 points de contacts, FO ne compte en juin 2013 que 9 764 bureaux de poste au sens strict.

(Suite page 8)



Dans le 49, il y a 10 ans nous avons encore 147 vrais bureaux, aujourd'hui on en compte que 31.

Pour le tri, c'est pareil. Les CTC (centre de traitements du courrier) ont été transformés en PIC (plate-forme industrielle de courrier). Ce changement de nom cache une réalité : regroupements par une « industrialisation » des processus et suppressions de postes à la clé. En 2013 la Poste a fermé 11 PIC/CTC. Il n'en reste **plus désormais que 37 alors qu'en 2004 il y avait encore 130 CTC.**

L'objectif : qu'en 2018 il n'en reste que 20 à 25.

Et à « l'enseigne » (les bureaux d'accueil du public), c'est la même chose.

On impose aux guichetiers de devenir exclusivement des guichetiers bancaires et des vendeurs de téléphonie mobile, les activités « rentables » pour La Poste.

Pour ce faire: l'encadrement leur met une énorme pression sur l'optimisation des « automates de libre-service affranchissement (LISA) ».

Aujourd'hui, quand vous entrez dans un **bureau de poste, votre guichetier n'a plus le droit** vous vendre de timbres ou vous affranchir des lettres, il doit vous diriger vers les automates. Je le répète : ce n'est plus une préconisation mais une obligation. Si le guichetier ne le fait pas régulièrement, **voire systématiquement, l'encadrement met en place le plan B: retrait de la balance au**

guichet bancaire !

Du coup, les guichetiers « ont plus de temps pour faire du conseil bancaire et réaliser des ouvertures de comptes en toute confidentialité ».

Enfin, la Poste communique depuis peu, sur le fait que le réseau ne serait plus adapté dans les grandes villes, qu'il n'aurait pas évolué depuis plus de 20 ans, mais surtout que la fréquentation est en baisse constante.

Alors la Poste annonce qu'elle doit réagir pour restaurer rapidement l'attractivité de notre réseau en ville.

Après s'être attaqué aux bureaux ruraux, ils vont se préoccuper de nos bureaux urbains, avec de nouveaux formats de présence postale en ville.

C'est un projet à mon sens très inquiétant, soyons vigilant, nous avons du pain sur la planche!!

Qu'avez-vous décidé à votre AG ?

Poursuivre le travail déjà engagé, et qui nous a amené près de 20 cartes syndicales supplémentaires en 2013.

Continuer d'aider individuellement les agents sur leurs dossiers, bien sûr. Nous avons d'ailleurs obtenu des résultats plutôt positifs sur quelques dossiers. Mais aussi expliquer aux collègues, qu'il est nécessaire de résister collectivement, et la solution c'est la syndicalisation.

Et bien sur communiquer, communiquer par tract, ou en allant serrer les louches (comme le disent les anciens);

Être dans l'action, c'est aussi répondre aux appels de l'interpro, pour défendre nos retraites, notre sécu, nos salaires, nos acquis sociaux, et nous y répondrons comme nous y avons répondu.

En décembre 2014, il y a des élections dans toute la fonction publique. La Poste est concernée. Comment vous y préparez-vous ?

Depuis janvier, nous travaillons sur le montage des listes et sur la recherche de candidats. Il nous manque seulement 4 candidats à ce jour:

Ces élections vont se dérouler par un vote électronique pour tout le monde. Nous sommes relativement inquiets, puisqu'il y a un grand risque d'abstention avec ce procédé. Nous ne connaissons pas encore les modalités pratiques de l'organisation du vote, mais nous avons déjà pris des dispositions concernant nos adhérents. Nous avons décidé que nous les relancerons par mail et par sms, 1 semaine avant, 2 jours avant et le jour même du vote, pour être sur que tous nos adhérents votent.

Et bien sûr nous allons mettre en place une communication auprès des agents, pour **qu'ils votent FO !**

Propos recueillis le 13/05/2014

Information de l'Union Départementale des Retraités

Vous allez partir en retraite



Ne quittez pas la
cgt-Force Ouvrière

Contactez votre syndicat qui vous indiquera les modalités de votre adhésion à Force Ouvrière.

Si vous êtes isolé, adressez-vous

à l'Union Départementale des retraités FORCE OUVRIÈRE,
à la bourse du travail d'Angers

(02 41 25 49 60)

Informations générales

Projet de Traité transatlantique UE - États-Unis

(Le texte qui suit est en grande partie issu d'une circulaire confédérale sur le sujet)

« **Q**uelque chose doit remplacer les gouvernements, et le pouvoir privé me semble l'entité adéquate pour le faire. »

Ces mots confiés par David Rockefeller au magazine américain Newsweek, le 1 février 1999, fournissent la clé pour comprendre ce qui se passe depuis **une trentaine d'années et qu'on appelle** « réformes structurelles » : transférer au secteur privé une part croissante **des services publics ou, pour l'exprimer** à la manière pudique de journaux comme *Le Monde* ou *Les Échos*, « **redéfinir le périmètre de l'État** ». C'est l'objectif du patronat et des milieux financiers.

Cet objectif est en passe de connaître un approfondissement particulièrement important avec le projet intitulé « **Partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement** » (PTCI) plus connu sous son acronyme en anglais TTIP.

Derrière ces termes sibyllins qui semblent ne désigner qu'un accord « classique » de libre-échange se cache un projet d'une ampleur radicalement différente.

En effet, le 14 juin 2013, les pays membres ont confié un mandat de négociation à la Commission européenne pour négocier avec les États-Unis la création **d'un grand marché transatlantique**.

Mandat dont le texte officiel, frappé du sceau du secret, n'a pas été rendu public. C'est l'opacité la plus totale ! Même les parlementaires européens ignorent le détail des échanges. Mais des fuites ont permis au projet de texte de circuler.

Il apparaît clairement qu'il s'agit de confier aux firmes privées la possibilité de décider des normes sociales, sani-

taires, alimentaires, environnementales, culturelles et techniques.

Accord de Libre Échange ? Non ! Accord de déréglementation

Il ne s'agit pas d'un accord de « libre échange ». Il s'agit d'un accord de déréglementation.

À ce stade, le projet de partenariat envisage en particulier :

1. la suppression de droits de douane,
2. l'harmonisation des normes réglementaires, c'est-à-dire les « barrières non tarifaires » qui sont très nombreuses



Le commissaire européen au commerce, Karel De Gucht

3. la mise en place d'une procédure de règlement des différends entre les entreprises multinationales et les États, afin de protéger les investisseurs.

Suppression des droits de douane

La suppression intégrale des droits de douane, est, pour FO, un point très important car si les barrières tarifaires qui subsistent entre l'UE et les États-Unis sont limitées, la « dernière protection » qu'elles offrent pourrait sauter.

« Harmonisation » des normes

En matière de normes réglementaires, leur harmonisation risque de se faire « par le bas ». C'est le « partenaire » qui a les réglementations les plus protectrices qui risque de perdre le plus, en l'occurrence l'Union européenne et pas les États-Unis.

La suppression des barrières existantes serait organisée selon une concertation visant à fixer des normes à venir (plus souples... et in fine quasi inexistantes) visant à les rendre compatibles entre elles.

L'Union européenne pourrait être contrainte de réviser sa législation et de laisser entrer des produits ne respectant pas les actuelles normes européennes (bœuf aux hormones ou de la volaille nettoyée au chlore par exemple).

Les règles sur les appellations d'origine protégées sont également un enjeu de la négociation. Ces indications géographiques n'existent pas aux États-Unis. La filière agro-alimentaire (européenne et française) serait particulièrement fragilisée.

C'est aussi sur les produits agricoles que les droits de douane encore en vigueur sont les plus élevés.

Pour FORCE OUVRIERE, c'est bien la déréglementation qui est au cœur de cette négociation, pas le libre-échange.

Et les États-Unis ont moins de protections que l'Europe dans de nombreux domaines : normes et droits sociaux, normes environnementales, normes sanitaires, normes de productions, normes alimentaires, etc. Tous ces domaines pourraient être touchés et leurs cadres de droits et de protections (des salariés, des consommateurs, des usagers, des citoyens) réduits.

Les États-Unis n'ont pas ratifié les prin-

cipales conventions de l'OIT. L'harmonisation souhaitée ne va pas accroître les normes sociales aux États-Unis mais risque de les réduire en Europe.

Dispositif de règlement des différends

En matière de règlement des différends l'accord prévoit un volet consacré à la « protection des investisseurs » avec la mise en place d'une procédure de règlement des différends protectrice pour les entreprises.

Les multinationales seraient les grandes gagnantes d'un tel accord.

Ce mécanisme serait particulièrement dangereux car il permettrait à des investisseurs privés de contester la légitimité de telle ou telle législation nationale s'ils estiment que celle-ci entrave leurs actions ou projets d'investisse-

ments.

Pour donner un exemple, dans le cadre de l'ALENA, la zone de libre-échange de l'Atlantique nord où un tel dispositif existe, le groupe américain *Lone Pine* s'en est servi pour réclamer au Québec 180 millions d'euros de dédommagement pour le préjudice causé, selon lui, par l'instauration d'un moratoire sur la fracturation hydraulique.

Et demain, telle ou telle entreprise américaine pourrait se prévaloir d'un tel accord pour se plaindre des contraintes de telle ou telle convention collective, et pourquoi pas, de l'existence d'un SMIC en France alors qu'il n'y en a pas aux États Unis !

Avec de tels mécanismes, les domaines sociaux seraient particulièrement affaiblis. Les droits nationaux en la matière également.

Une totale déréglementation pour le seul intérêt du capital et de la finance

Comme la résolution du Comité confédéral national de la cgt-FORCE OUVRIERE des 3 et 4 avril 2014 l'indique, ce projet « contribue à une totale déréglementation pour le seul intérêt du capital et de la finance ».

Il faut savoir enfin, « démocratie européenne oblige »... que c'est seulement une fois l'accord trouvé, si cela se fait, probablement pas avant 2015, que son contenu sera soumis au débat, puis au vote du Parlement européen.

Nous ne manquerons pas de revenir régulièrement sur ce dossier important.

Résultats d'Élections Professionnelles



Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Maine et Loire

Scrutin du 27 mars 2014

Ens. colleges	DP Titulaires			DP Suppléants			CE Titulaires			CE Suppléants			Variations 2012/2014 Sur TIT CE	
	Suf.	%	Elu(s)	Suf.	%	Elu(s)	Suf.	%	Elu(s)	Suf.	%	Elu(s)		
Inscrits	584			584			584			584				
Votants	436	74,7%		435	74,5%		436	74,7%		435	74,5%			
B & N	18			18			20			20				
Exprimés	418			417			416			415				
FO	148	35,4%	3	158	37,9%	3	154	37,0%	3	152	36,6%	5	18	8,6%
CGT	204	48,8%	4	199	47,7%	4	198	47,6%	2	204	49,2%	2	-38	-0,6%
CFDT(*)	33	7,9%	0,5	30	7,2%	0,5	32	7,7%	1	30	7,1%	0	-53	-11,9%
CFTC(*)	33	7,9%	0,5	30	7,2%	0,5	32	7,7%	1	30	7,1%	0	9,5	4,1%
CGC	0	0,0%	0	0	0,0%	0	0	0,0%	0	0	0,0%	0	-4	-0,8%

(*) La CFDT et la CFTC présentaient une liste commune, seulement dans l'encadrement. Conformément à la réglementation, elles se partagent leurs scores par moitié. Ces deux organisations ne sont donc plus représentatives à la CPAM au sens de la loi du 20 août dont la CFDT est l'instigatrice.

Force Ouvrière est le seul syndicat à progresser en voix, en pourcentage et en nombre d'élus. La CGT, bien que première organisation en nombre de voix, n'a présenté que deux candidats au CE, pour certains proche de la retraite, dans le but manifeste de ne plus assurer la gestion du CE. Effectivement, FO obtient le secrétariat du Comité d'entreprise et celui du CHS-CT.

La CGC ne présentait pas de candidats et disparaît du paysage.

Angers Loire Métropole et Ville d'Angers : Élections au Comité d'Action Sociale

Valablement exprimés	Rappel 2001			Rappel 2008					2014						
	1564			1408					1463						
	Suf.	%	Sièges	Suf.	%	Sièges	Var 2008-2001		Suf.	%	Sièges	Var 2014-2008		Var 2014-2001	
FO	158	10,1%	1	175	12,4%	1	17	2,3%	281	19,2%	2	106	6,8%	123	9,1%
CGT	429	27,4%	2	516	36,6%	3	87	9,2%	513	35,1%	3	-3	-1,6%	84	7,6%
CFDT	716	45,8%	5	551	39,1%	4	-165	-6,6%	488	33,4%	3	-63	-5,8%	-228	-12,4%
CFTC	261	16,7%	1	166	11,8%	1	-95	-4,9%	181	12,4%	1	15	0,6%	-80	-4,3%

Le comité d'action sociale, commun à la ville d'Angers et à Angers Loire Métropole organise les œuvres sociales pour les agents de ces deux collectivités (comme un CE dans sa partie gestion des œuvres sociales dans une entreprise privée)

Nos camarades réalisent une progression spectaculaire. Ils nous ont fourni l'historique des chiffres depuis les élections de 2001 : FO progresse, depuis cette date, de + 9 %. Nos camarades sont aussi les seuls à progresser, entre 2008 et 2014, aussi bien en voix qu'en pourcentage qu'en sièges.

Jurisprudences

Même acquis entre deux procédures disciplinaires, le statut protecteur doit être respecté

Lorsqu'un salarié a refusé une mutation disciplinaire et présente sa candidature aux élections professionnelles entre ce refus et la convocation à un nouvel entretien préalable au licenciement, il bénéficie du statut protecteur. (Cass. soc., 13 mai 2014, n° 13-14.537)

Salarié "ordinaire" lors d'une première procédure disciplinaire, qu'en est-il si le salarié acquiert une protection avant sa convocation à un second entretien préalable au licenciement ? C'est l'objet de cet arrêt du 13 mai 2014.

Un salarié est convoqué à un entretien préalable à son licenciement, à l'issue duquel l'employeur décide de prononcer une mutation disciplinaire. Il s'agit d'une modification du contrat de travail, que le salarié, même s'il n'est pas protégé, a le droit de la refuser. C'est ce qu'il fait.

L'employeur doit ensuite choisir s'il abandonne sa sanction ou non. Si nouvelle sanction il y a, il faut recommencer la procédure, et convoquer le salarié à un nouvel entretien préalable (Cass. soc., 28 avr. 2011, n° 10-13.979).

Dans cette affaire, l'employeur a respecté

cette procédure, mais il n'a pas pris en compte un élément particulier : entre son refus de mutation disciplinaire et l'envoi de la nouvelle convocation à l'entretien préalable, le salarié s'est déclaré candidat aux élections professionnelles. Et cela change tout, puisqu'il devient alors un salarié protégé.

Il faut en conséquence respecter la procédure protectrice.

C'est ce qu'explique la Cour de cassation : lorsqu'au jour de l'envoi de la seconde convocation du salarié à un entretien préalable au licenciement, l'employeur était informé de la qualité de salarié protégé de l'intéressé, son licenciement sans autorisation est nul.

L'employeur pense à une fraude au statut protecteur, et fait valoir cet argument, mais trop tard. Pour la Cour de cassation, « dès

lors que l'employeur n'avait pas contesté la régularité de la candidature du salarié devant le tribunal d'instance dans le délai de forclusion prévu par l'article R. 2324-24 du code du travail, il n'était pas recevable à alléguer le caractère frauduleux de la candidature du salarié pour écarter la procédure protectrice ».

En d'autres termes, la fraude ne se présume pas du simple fait que le salarié s'est porté candidat entre les deux procédures disciplinaires : il faut demander en justice la reconnaissance de ce caractère frauduleux dans le délai de forclusion de 15 jours suivant les élections et bien sûr, il faut prouver qu'il y a bien fraude (Cass. soc., 16 oct. 2013, n° 13-11.217).

Dans l'attente d'une telle décision, il faut respecter la procédure protectrice à l'égard du salarié.

La seule mise à pied d'un salarié protégé ne constitue pas en soi un délit d'entrave (Cass. crim., 8 avr. 2014, n°12-85.800)

Jusqu'à maintenant, la Cour de cassation considérait que la mise à pied d'un représentant du personnel entraînait non seulement la suspension du contrat de travail mais aussi celle de ses fonctions représentatives. Il en résultait que cette mise à pied pouvait à elle seule constituer le délit d'entrave si la sanction prononcée par l'em-

ployeur était excessive et injustifiée (Cass. crim., 4 janv. 1991, n°88-83766).

Par un revirement de jurisprudence, la Cour de cassation énonce désormais que la seule mise à pied d'un salarié protégé (**mise à pied conservatoire ou disciplinaire**), qui ne suspend pas l'exécution de son

mandat, ne constitue pas en soi un délit d'entrave. Pour que l'infraction soit constituée, il faut relever les agissements de l'employeur qui auraient entravé les fonctions représentatives du salarié protégé. Démontrer que les faits sont dépourvus de caractère fautif et que la sanction est injustifiée ne suffit pas.

Jeudi 9 octobre 2014, 17 h. à Nantes
Meeting interdépartemental

Présidé par
Jean-Claude MAILLY

*Pour la satisfaction
des revendications !*

*Retrait du pacte
de responsabilité !*

*Abandon de l'austérité,
augmentation générale
des salaires et des retraites*

*Pour la liberté
syndicale !*



FO